

D. Diriez-vous que des diminutions nettes sensibles sont reportées contre le fournisseur?—R. Oui.

D. Sensiblement?—R. Lorsqu'il se fait des diminutions du prix de vente, on en reporte une partie contre le fournisseur, mais non pas la totalité.

*M. Sommerville:*

D. On en reporte une bonne partie. Si la compagnie était propriétaire des marchandises, les avait payées et les revendait à un prix diminué, elle porterait elle-même toute cette diminution?—R. Oui.

D. Mais n'est-il pas vrai pour les marchandises en consignation, que la plus importante partie, quelquefois même le total, de la diminution est reporté contre le fabricant?—R. Non; seulement la partie représentée par la proportion entre le prix de revient et le prix de vente original.

M. NASH: Je crois qu'on peut l'expliquer très facilement de cette façon: si la compagnie achète des marchandises à un dollar et les majore à \$1.50, qu'elle reçoive des marchandises en consignation évaluées à un dollar qu'elle majore aussi à \$1.50; que plus tard ces marchandises soient diminuées à 50c., on les majorerait à 75c., et chacune des parties porterait la moitié de la diminution.

M. SOMMERVILLE: Proportionnellement.

M. NASH: En effet. La diminution est partagée.

M. FACTOR: Voilà un nouveau système d'affaires. Il est raisonnable d'expédier des marchandises à prix fixe; j'avais toujours compris que le terme "consignation de marchandises" signifiait: voici des marchandises que vous vendrez un certain prix, et pour lesquelles vous me paierez d'après certaines conditions.

M. SOMMERVILLE: A commission?

M. FACTOR: En effet.

Le PRÉSIDENT: Lors de la consignation, ne parle-t-on pas de prix?

M. LISLEY: On maintient la même proportion de majoration et de diminution.

M. NASH: La majoration est maintenue.

M. SOMMERVILLE: C'est ce que je croyais.

M. YOUNG: Le pourcentage.

M. NASH: La compagnie partage la diminution avec le fournisseur.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le TÉMOIN: Les achats en consignation représentent un peu plus de 1 p. 100 du total des achats du magasin, et un peu plus de 4 p. 100 du total des rayons pour lesquels se font ces achats en consignation.

Nous avons examiné un grand nombre des factures faisant partie des registres de la compagnie et représentant des achats en consignation. Un très petit nombre de ces factures portait la marque "consignation". La plupart ont comme marque les termes ordinaires de crédit. Nous avons aussi examiné un grand nombre des notes de débit d'après lesquelles des montants sont reportés contre les fournisseurs, soit pour des marchandises retournées ou des diminutions de prix.

*M. Sommerville:*

D. Vous êtes-vous aperçu que l'état de choses suivant existe: que des marchandises ont été achetées sur facture, tel que vous l'indiquez ici, de la façon ordinaire, et qu'elles ont été retournées au fabricant, parce qu'elles ne se vendaient pas bien, tandis que celles déjà vendues étaient considérées comme des marchandises en consignation?—R. Non.

D. Vous n'avez-pas constaté qu'un tel état de choses existe?—R. Non. Les comptes de consignation des dix-neuf fournisseurs les plus importants ont